



Programme de formation — Permis AM

Mise à jour : janvier 2026

Cyclomoteur / quadricycle léger à moteur (dès 14 ans)

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un cyclomoteur.

Public concerné et prérequis

- Avoir 14 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Savoir lire et écrire la langue française
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

Modalités d'admission

- E-photo et signature numérique (photomaton agréé ANTS)
- Carte d'identité, passeport ou carte de résident en cours de validité
- Justificatif de domicile (moins de 6 mois) ; à défaut, pièce d'identité de l'hébergeant et attestation d'hébergement
- Attestation ASSR 2 (obligatoire pour les moins de 21 ans)
- Certificat individuel de participation à la journée d'appel (pour les 18-25 ans) ou attestation de recensement (pour les moins de 17 ans)
- 2 enveloppes A5 timbrées

Équipement obligatoire de l'élève

- Casque homologué aux normes européennes avec dispositifs réfléchissants
- Gants homologués aux normes européennes
- Blouson manches longues (cuir / textile coqué)
- Pantalon (jean ou spécial moto ; jogging déconseillé)
- Bottes ou chaussures montantes maintenant les chevilles

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Titre Professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence, et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias (vidéo, paper-board, feuille, stylo)
- Véhicules cyclomoteur

Programme de formation

- Évaluation pratique avant de commencer la formation ; à la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 8 heures minimum
- Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève
- Formation pratique hors circulation (3 heures)
- Apports théoriques sur le code de la route (30 minutes)



- Formation pratique en circulation (3 heures)
- Sensibilisation aux risques (1 heure)

Modalités d'évaluation des compétences

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : évaluation des compétences par des mises en situation en toute autonomie.

Sanction de la formation

À l'issue de la séquence de sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation renseignée et signée — en présence d'un parent pour l'élève mineur — est fournie. Résultat attendu : permis de conduire AM.

Durée de la formation

7 heures de formation.

Tarif

À partir de 350 € TTC. Pour plus d'informations, contacter l'auto-école.

Amplitude horaire

Accueil en agence : lundi et mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, jeudi de 14h00 à 17h00, vendredi de 14h30 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00. Leçons de conduite du lundi au samedi, sur rendez-vous, selon la disponibilité de l'enseignant.

Lieu de la formation

28 Avenue de l'Europe, 69140 Rillieux-la-Pape.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier les possibilités de la suivre ; l'établissement respecte les normes ERP en vigueur. Notre référent Handicap a été formé pour vous accueillir et répondre au mieux à vos demandes : contactez-le par courriel à autoecole.smassilia@gmail.com.

Modalités d'accès

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités). Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants.